



**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le

ID : 039-283900017-20230124-C2023_03-DE

Membres en exercice : 22
Présents : 17
Procurations : 0
Nombre de votants : 17
Votes pour : 17
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
22/12/2022

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 24 janvier 2023**

Délibération n° C 2023-03

**Harmonisation de la composition des commissions et comités relatifs aux instances
du personnel**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre janvier, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Serge CASTEL Préfet du Jura.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Séverine CALINON, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Florence GAY, Sandra HÄHLEN, Florence MAUPOIL, Marie-Laure PERRIN, Christine RIOTTE, Messieurs Claude BORCARD, Christian BUCHOT, Jean-François DEMARCHI, Jean-François GAILLARD, Christian LAGALICE, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Clément PERNOT.

Suppléants : Madame Yoanna WANCAUWENBERGHE ; Monsieur Gérard BONNET.

Excusés : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Christelle PLATHEY, Françoise VESPA Messieurs Sébastien BENOIT-GUYOD, Cyrille BRERO, Jean-Pascal FICHÈRE, Stéphane LAMBERGER, Jean-Luc LEGRAND, Christophe MATHEZ, Laurent PETIT.

Secrétaire de séance : Monsieur Claude BORCARD.

Membres de droit à voix consultative

Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Luc MICHEL ; Madame la Médecin Hors-classe Annabelle CARRON était excusée.

Membres élus à voix consultative

Madame Nadia WAUQUIER; Messieurs le Capitaine Vincent DAVIOT, le Lieutenant Benoit GAILLARD, le Sergent-chef Franck TOUILLIER ; Messieurs l'Adjudant-chef Emmanuel VUILLERMOZ et l'Adjudant-chef Lionel QUAND étaient excusés.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Catherine GIRARD (Adjointe au chef du service Finances), Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Noémie ROUFFIAC (Adjointe au Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département) ; Messieurs le Colonel Cyril FOURNIER (Directeur Départemental Adjoint), le Lieutenant-colonel Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), Laurent GRANGER (Conseiller aux décideurs locaux Secteur Lons-le-Saunier Sud), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-21 du 13 septembre 2021 relative à la présidence du Conseil d'Administration, composition et élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-22 du 13 septembre 2021 relative aux Commissions et comités concourant au fonctionnement du SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-23 du 13 septembre 2021 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu l'avis de la Commission du Personnel du 18 janvier 2023 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

Il est traditionnel au SDIS du Jura de consacrer un après-midi, avant les CASDIS qui le nécessitent, aux commissions et comités en relation avec le personnel.

Il s'agit de la Commission du Personnel qui est une commission de travail avec certains élus du CASDIS, du Comité Social Territorial (CST), de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et de conditions de travail (FSSST) et du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV), qui sont les instances avec des représentants de l'administration et des représentants du personnel.

Afin de faciliter le travail des élus et de leur éviter des déplacements pour une seule réunion il vous est proposé d'harmoniser la composition de ces instances sur une base proche des compositions précédentes. Un arrêté du président fixera la composition pour chaque commission ou comité concerné.

Commission du Personnel :

Monsieur Christian BUCHOT , Président	Madame Françoise VESPA
Madame Sandra HÄHLEN	Madame Maryvonne CRETIN-MAITENAZ
Madame Marie-Laure PERRIN	Madame Florence GAY
Monsieur Stéphane LAMBERGER	Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD
Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN	Colonel Cyril FOURNIER
Monsieur Claude BORCARD	Monsieur Pierre POULET

Comité Social Territorial (CST) : représentants de l'administration

Monsieur Christian BUCHOT , Président	Madame Françoise VESPA
Madame Sandra HÄHLEN	Madame Maryvonne CRETIN-MAITENAZ
Madame Marie-Laure PERRIN	Madame Florence GAY
Monsieur Stéphane LAMBERGER	Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD
Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN	Colonel Cyril FOURNIER

Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et de conditions de travail (FSSST) :
représentants de l'administration

Monsieur Christian BUCHOT , Président	Madame Françoise VESPA
Madame Sandra HÄHLEN	Madame Maryvonne CRETIN-MAITENAZ
Madame Marie-Laure PERRIN	Madame Florence GAY
Monsieur Stéphane LAMBERGER	Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD
Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN	Colonel Cyril FOURNIER

Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) : représentants de l'administration

Monsieur Christian BUCHOT , Président	Madame Françoise VESPA
Madame Sandra HÄHLEN	Madame Maryvonne CRETIN-MAITENAZ
Madame Marie-Laure PERRIN	Madame Florence GAY
Monsieur Stéphane LAMBERGER	Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD
Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN	Colonel Cyril FOURNIER
Monsieur Claude BORCARD	Monsieur Pierre POULET
Monsieur René MOLIN	Madame Christelle MORBOIS

Il nous est demandé de nous prononcer sur ces propositions pour les membres du CASDIS ayant voix délibérative avant que je ne procède à la prise des arrêtés de composition.

DECISION N° C 2023-03 DU 24 JANVIER 2023

Le Conseil d'Administration s'est prononcé favorablement sur ces propositions pour les membres du CASDIS ayant voix délibérative, avant que ne soient pris les arrêtés de composition.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le **3 FEV. 2023**
Affiché le **3 FEV. 2023**
Publié au RAA du 1^{er} trimestre 2023

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT